

Objet : Halle Olympique – Restaurant Les Premières Loges – Tarifs repas pour les participants du Championnat de France de Curling le samedi 30 septembre 2017 et le dimanche 1^{er} octobre 2017

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la décision n° 2017-130 du 22 juin 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes du Restaurant Les Premières Loges à la Halle Olympique,

Vu la décision n°2017-177 du 1^{er} août 2017 fixant les tarifs du Restaurant Les Premières Loges à la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de mettre en place des tarifs pour les repas des participants du Championnat de France de Curling le samedi 30 septembre 2017 et le dimanche 1^{er} octobre 2017,

Décide

Article 1 : Les tarifs mis en place pour les repas des participants du Championnat de France de Curling le samedi 30 septembre 2017 et le dimanche 1^{er} octobre 2017 sont les suivants (max 70 personnes) :

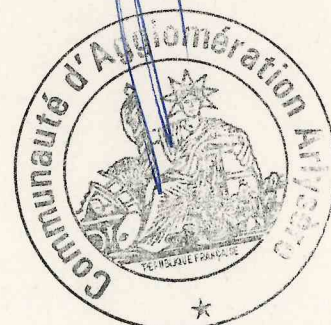
- Menu samedi et dimanche MIDI : 10.00 € TTC/pers
- Menu samedi SOIR : 12.00 € TTC/pers

Article 2 : Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes du Restaurant Les Premières Loges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 28 septembre 2017

Le Président

Franck LOMBARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20170928-AD_2017-197-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2017

Publication : 29/09/2017